



La Lettre de La Coccinelle

N°49 - Juin/Juillet 2011

Bulletin de Sarthe Nature Environnement

Fédération Sarthoise des Associations de Protection de la Nature et de
l'Environnement

Editorial

Réflexions sur l'actualité (4 août, le jour de la liberté)

Vous connaissez tous le sketch : -« A l'appui de mes dires, Monsieur, j'ai des chiffres ! », -« Moi aussi Monsieur j'ai des chiffres », -« Mais vous savez bien que l'on peut faire dire ce que l'on veut aux chiffres ? », -« Je ne vous le fais pas dire Monsieur » etc. Pourquoi ce sketch ?

Lorsque l'actualité vous présente deux accidents graves, causés respectivement par un polonais bourré et par un papy hors d'âge, on met toute la police en branle pour traquer le mauvais conducteur, et les millions d'automobilistes sont à nouveau contrôlés, soupçonnés, traqués, voire rançonnés.

Lorsque sur cinq sangliers trouvés morts sur une plage au milieu des algues pourrissantes quatre ont des taux d'H₂S* au-delà de la limite létale, « le fait que l'on n'ait pas exactement déterminé la cause de la mort du 5^e ne permet pas d'assurer la responsabilité des algues dans les décès constatés » ; les bras m'en tombent... mais lisez bien, écoutez bien, tout est du même tonneau : si la statistique est politiquement correcte, ses résultats sont valables, si les résultats soulèvent problème, ils ne sont pas significatifs... nous avons déjà entendu ce discours, et en particulier en matière d'environnement où le respect de la nature induit souvent des contraintes, des précautions, donc des frais ! Nous y voilà : l'environnement n'est pas immédiatement rentable, donc tant pis pour les dégâts collatéraux, la science y pourvoira, et puis ces écolos, quels emm...

Continuons à les em...ou plutôt continuons à les mettre en face de leurs responsabilités. La lutte est de plus en plus rude, mais qui sait ?

Je lis dans le Point d'il y a quelques semaines que les éleveurs du Gers font tourner leurs tracteurs à la graisse de canard, moins chère que le gasoil. En Bretagne, la graisse de poulet refus de process des abattoirs industriels est également valorisée. Pas besoin d'usine compliquée (suivez mon regard) ça, c'est du biocarburant !

*hydrogène sulfuré

Sommaire

- 2011 : Année Internationale des forêts
- Biodiversité
- Les commissions
- Brèves
- Le mot de l'EIE

2011 : Année Internationale des forêts



ANNÉE INTERNATIONALE
DES FORÊTS • 2011

Une tournée en forêt de Pescheseul

SNE et le CRPF (Centre régional de la propriété forestière) ont organisé la visite, le mercredi 6 juillet, de la forêt de Pescheseul, un massif privé de 750 hectares situé dans une boucle de la Sarthe, sur la commune d'Avoise.



Nous étions une bonne vingtaine à la scierie de Pescheseul, lieu du rendez-vous de l'après-midi, accueillis par le propriétaire de l'entreprise M.D'Amécourt et le technicien du CRPF, Cédric Belliot. SNE était représentée par Jean-Christophe Gavallet et Aurélie Ferry.

Le massif de Pescheseul, nous dit-on, est constitué à parts égales de feuillus et de résineux. Cédric précise que 13% seulement de la forêt sarthoise est domaniale (Bercé, Perseigne, Sillé-le-Guillaume et

une partie de la Charnie), et donc gérée par l'ONF (Office national des forêts). Le reste, depuis la réforme Pisani (1963) doit faire l'objet d'un « plan simple de gestion » au-dessus de 25 hectares (même dispersés). Une coupe rase, aujourd'hui, ne doit pas dépasser 50 ha. Dans la région des Pays de la Loire, relativement peu boisée, l'exploitation du bois représente tout de même 33.000 emplois.

Nous pénétrons dans le massif par des parcelles feuillues, avec chênes et hêtres surtout. « Faire monter un hêtre, c'est facile, car c'est une essence d'ombre, explique Cédric. Faire monter un chêne, c'est difficile car c'est une essence de lumière ». Il lui faut de la lumière, mais pas trop. Le bon dosage n'est pas évident.

Nous abordons ensuite une parcelle d'acacias (robinier faux acacia), essence exotique peu forestière, généralement réservée aux talus SNCF pour tenir les sols. Le propriétaire a fait le choix d'en planter sur 50 hectares, non pas pour lutter contre l'érosion ni faire des poteaux de clôture, mais bel et bien pour produire du bois d'œuvre, en futaie régulière. Car le cœur brun de l'acacia est de « classe 4 », c'est-à-dire un bois d'extérieur qui n'a pas besoin de traitement. Il peut donc remplacer le teck des tropiques pour fabriquer des meubles de jardin, par exemple. Comme scieur, il connaît la qualité des bois. En Eure-et-Loir, une entreprise s'est lancée dans cette fabrication.

La parcelle d'origine a donc été coupée il y a 25 ans pour faire place à l'acacia, à raison de 10.000 tiges à l'hectare (une par mètre carré). Des coupes d'éclaircies sont pratiquées tous les sept ans afin de parvenir à 200 tiges à l'hectare. On obtient aujourd'hui des arbres hauts et droits, qui résistent bien au vent. Dans une autre parcelle, mise en coupe rase il y a six ans, c'est un perchis dense d'acacias. Des stagiaires ont marqué les tiges à conserver d'un anneau de peinture orange. L'acacia, ici, on y croit.

Nous cheminons ensuite parmi des parcelles replantées en résineux. A gauche, du pin laricio, à droite du pin sylvestre (planté il y a 39 ans) et, le long du chemin, des sapins douglas en alignement. En sous étage, quelques chênes tauzin maigrelets, venus spontanément. Les miradors de chasse, ici, sont des tumulus de terre, beaucoup plus durables que les miradors en bois. Le propriétaire avoue que les résineux ont été plantés « à l'essai ». Résultat : le douglas l'emporte en croissance et en qualité sur les pins de chez nous (maritimes, sylvestres et même laricio). Le douglas produit en moyenne 17m³ par

hectare et par an.

Nous finissons la visite par des parcelles de châtaigniers cultivées en taillis, l'une de 25 ans d'âge, l'autre de 40 ans. La reconversion en futaie pour le bois d'œuvre est prévue. Le scieur sait parfaitement que le bois de châtaignier vaut plus que le poteau de clôture.

Roger Cans, SCIRPE

La cartographie des forêts sarthoises par SNE

Dans le cadre de l'année internationale de la Forêt, nous avons lancé, avec l'aide d'un stagiaire, Rémi, un travail de cartographie sur les forêts sarthoises. Un document accessible à tous sur notre [site internet](#).

L'utilisation de la cartographie permet de distinguer clairement la localisation des forêts mais aussi de faire une distinction entre les différents types de boisements et d'essences. Les forêts et les espaces boisés occupent 1119,91 km² du sol sarthois, soit 18,06% du territoire. 16,59% sont des Forêts de type privé et seulement 1,46% sont des forêts de type public (domaniale, communale, départementale, régionale). Les peuplements feuillus sont majoritaires (57% de la surface forestière) avec une très forte dominance du chêne. Les résineux sont aussi très présents en Sarthe, surtout au sud avec le pin maritime, qui représente à lui seul 21% de la surface forestière.

Sophie Bringuay, SNE



Biodiversité

Pour assurer l'avenir des abeilles

Sans même avoir été formé à l'apiculture, chacun peut construire et installer dans son jardin, sur sa propriété boisée ou en friche, une ruche d'abeilles destinée à la pollinisation et au maintien de la biodiversité.

Les colonies d'abeilles exploitées pour la production de miel sont gravement menacées, elles sont vulnérables, les apiculteurs déplorent des disparitions trop nombreuses.

Comment héberger des colonies d'abeilles dont le seul rôle sera d'assurer leurs activités naturelles?

Gilbert Veuille, apiculteur aux multiples inventions, a proposé une ruche en bois d'un modèle simple en forme de pyramide tronquée. Gaellic Le Guillerm président de l'Escampe (une association amie de permaculture), est un maître d'œuvre spécialiste de la maison à ossature bois. A partir du modèle, il a conçu des plans détaillés pour découper dans cinq planches longues de 2,00 mètres, l'ensemble des pièces de bois nécessaires.

Contre trois euros symboliques versés à son association, au titre du droit d'auteur, chacun peut construire sa ruche en s'appuyant sur les documents de Gaellic Le Guillerm. Forte d'une première expérience pratique, Nature et Balade association de Mézeray, a entrepris de diffuser par l'exemple les principes de cette fabrication.



1- caractéristiques de la ruche

Une scierie locale fournira sans difficulté des planches de 2,00 m d'une section de 27mm x 200mm, en pin maritime ou en douglas d'une plus grande longévité mais d'un prix supérieur.

Procéder au brûlage superficiel des planches dans la flamme d'un chalumeau permet d'éliminer certaines odeurs répulsives et augmenterait la résistance du bois au pourrissement.

Les abeilles peuvent accéder par une ouverture haute de 10 mm à l'intérieur de cette pyramide tronquée pour occuper une chambre de 30x48 cm. Elles y seront à l'abri des intrus comme mulots et souris.

La ruche repose sur quatre pieds hauts d'environ 40 cm qui seront solidement fichés dans le sol.

2- mise en place de la ruche

Dans un endroit choisi, semi-ombragé, abrité des vents froids, la ruche sera orientée pour que l'ouverture soit face au soleil.

Elle doit être en place au moment de la période d'essaimage des abeilles, soit du 15 avril au 15 juin.

Deux méthodes pour attirer les abeilles et les inciter à coloniser la ruche qui leur est destinée:

- Le commerce spécialisé fournit à petit prix (7€) une pâte en tube extrêmement parfumée aux essences de fleurs. Une noisette de produit suffit. Elle sera étalée au doigt par touches tant à l'intérieur que sur la planche d'envol. L'application sera renouvelée au besoin, après une quinzaine de jours.

- Une noix de miel dur emballée dans une toile très fine et attachée à l'intérieur aux barrettes, est également attractive.

Si juillet passe sans que la ruche soit occupée, l'opération est manquée pour l'année. Rentrer à l'abri la ruche jusqu'au printemps prochain.

3- la vie de la ruche

Si la ruche se trouve peuplée, que faire?

Il suffit d'un peu d'attention;

- couvrir la ruche d'un toit assez large et lourd.

- éliminer, de nuit ou tôt le matin, les hautes herbes qui gêneraient le va et vient des abeilles face à l'ouverture.

- à partir d'octobre, améliorer l'isolation du haut de ruche en plaçant par exemple deux journaux pliés en quatre sous le toit.

Selon la vitalité de la lignée d'abeilles, la ruche peut vivre libre jusqu'à une dizaine d'années. Au sortir de l'hiver si aucun mouvement ne se manifeste, la ruche est morte.

Pour la rendre à nouveau réceptive à la venue d'un essaim, la ruche doit être intégralement vidée et brossée. Pour une désinfection efficace trois feuilles de papier journal seront allumées dans la ruche.

La propolis qui tapisse intérieurement les parois de la ruche sera respectée. La propolis est un matériau recueilli par les abeilles à partir de certains végétaux. Cette résine végétale est utilisée par les abeilles comme mortier et anti-infectieux pour assainir la ruche. C'est un puissant attractif.

Le Centre d'Animation Nature et Balade se propose d'organiser à la demande, animations et ateliers de groupe d'une durée de 3 heures, pour la construction de ruches. L'association se fournit en planches de bois auprès de la scierie Brochet à Mézeray. Elles sont découpées aux cotes et constituent le "kit" nécessaire à la construction d'un exemplaire soit en atelier de groupe, ou chez soi. Le kit, au prix de 60 euros, comprend la fourniture du bois, une participation aux frais de découpe et la redevance.

Richard Flamant, Nature et Balade

Ces ruches qui meurent. Des chercheurs qui trouvent et que l'on n'entend pas toujours...

L'équipe d'Yves Le Conte et Luc Belzunces de l'Institut National de la Recherche Agronomique en Avignon a bien du mérite. Ils ont établi pour la première fois que "l'interaction entre la microsporidie *Nosema* et un néonocotinoïde (l'imidaclopride) affaiblit significativement les abeilles."

Cette première fois date de 2009. La nouvelle est publiée sur le site web, apivet, en 2010. La revue sciences et vie lui consacre un article en mai 2011. (les deux sources d'où proviennent ces informations) Pour autant, cela met-il un terme à cette polémique intense qui fait rage depuis plus de 10 ans? Car le fameux gauchisme fut autorisé sur tournesol dès 1999. Pas sûr, car tout le monde sait que les chercheurs sont soumis aux pressions des lobby et du marché. Tout le monde sait que les résultats sont truqués. Sauf que...

Après leurs expérimentations, les chercheurs de l'INRA ont noté que "les abeilles qui étaient à la fois infectée par Nosema et exposées à l'imidaclopride à des concentrations rencontrées dans l'environnement présentent un taux de mortalité supérieur ainsi qu'une augmentation de la consommation de sucres", exprimant un "stress énergétique" par rapport à un groupe témoin ou exposé à l'un des deux facteurs.

On se souvient que la nosémose est une maladie parasitaire, connue depuis longtemps, provoquée par l'agent Nosema qui s'attaque au tube digestif de l'abeille.

Insecticide et présence du parasite engendre une diminution de la production d'antiseptiques notamment pour l'alimentation larvaire ou le miel. D'où sur-mortalité, et affaiblissement de la colonie, cqfd.

Note complémentaire de Jeanne :

Un nouveau soupçon est en train de naître: l'effet cocktail se manifesterait aussi avec exposition groupée aux pesticides rencontrés sur les fleurs et aux produits de traitement des bois de la ruche contre le varroa, parasite connu pour les ravages qu'il fait dans les colonies d'abeilles. Cela expliquerait en partie la mortalité croissante des insectes, à suivre.

Richard Flamant, Nature et Balade

De pied en cap, les champignons

Les champignons sont l'affaire en Sarthe de la société mycologique. Une société des plus savantes qui parle latin, le plus souvent dans les bois et les prés. Traquant tout ce qui n'a ni racine, ni tige, ni feuille et aucune chlorophylle, ses membres les plus éminents déterminent avec soin les espèces pour répondre enfin à la question du béotien: "mangeable ou mortel?"

Avant de passer en cuisine, apprendre un peu de ces multiples champignons, s'avère un loisir passionnant qui se pratique dans une nature pleine de mystères et de surprises. De juin à octobre, munis de larges paniers en osier, d'un curieux couteau terminé par une touffe de poils, les mycologues sont capables d'arpenter des coins connus d'eux seuls.

En fait, ils seront ravis de vous conduire sur les chemins de la connaissance, tant sur le terrain que dans le calme d'une salle, entourés de leurs ouvrages de référence et devant le microscope pour les cas les

plus pointus.

Une affaire de savants gourmands? Bien plus que ça! Le champignon s'avère un précieux indicateur de l'état de santé de la nature. Une perturbation, une pluie bizarre, une retombée venue de loin, s'inscrivent dans la chair de ces végétaux sans cesse renouvelés, que l'on sait pouvoir retrouver chaque année dans les mêmes aires.

A coté des champignons à la façon Disney, on méconnaît la masse énorme des champignons discrets et leur rôle dans les sols cultivés. Quoique... grâce aux médiatiques et incomparables Claude et Lydia Bourguignon, il n'est pas un paysan bio, pas un jardinier bio qui oubliera de nourrir le sol sous ses cultures par des apports de matières organiques ligneuses.

Compost, fumier, bref, paillis divers seront digérés par les mycorhizes, ces formes juxtaposées de racines et de mycélium de divers champignons. C'est dire qu'au jardin il est vain de traiter à la bouillie bordelaise les arbres fruitiers si l'on doit polluer au cuivre fongicide les sols et tuer largement la flore qui s'y trouve.

Nature et balade sous l'impulsion de son président, Jean Claude Gravier, mycologue amateur chevronné, co-organise chaque année à l'automne avec la société mycologique sorties et expositions. Le résultat des récoltes est mis à la portée du grand public. Chacun peut demander à faire déterminer les champignons de sa récolte. Dans le même temps, les arbres et buissons des bois et bocages sont présentés sous forme de rameaux feuillus.



Pour en savoir plus cliquer consulter [le site](#) de la Société Mycologique de la Sarthe.

Richard Flamant, Nature et Balade

Conférence de Pierre Pfeffer sur les éléphants (Association La Salamandre à Bazouges-sur-Loir le 3 avril 2011)

A l'invitation de Jean Martin, président de la Salamandre, et en souvenir de Jacques Bouillot, grand taxidermiste et fondateur du zoo de La Flèche, notre ami Pierre Pfeffer est venu présenter deux films de Marie-Hélène Baconnet sur les éléphants.



Pierre Pfeffer commence par de vieux souvenirs. Il se rappelle qu'il avait trouvé, sur un éléphant mort dans le parc Tsavo (Kenya), une paire de défenses extraordinaires, pesant 57 et 58 kilos. Ce n'est malheureusement plus possible aujourd'hui, tant le braconnage a décimé les « gros porteurs ».

Outre ses défenses, qui sont des incisives, l'éléphant dispose de quatre molaires (deux en haut, deux en bas) qui lui servent à broyer les végétaux dont il se nourrit. Ces molaires finissent pas tomber et sont remplacées à six reprises au cours d'une vie normale de pachyderme. Lorsque tombent les dernières molaires, l'éléphant ne peut plus se nourrir comme avant et meurt pratiquement de faim. Il se réfugie alors dans des zones humides pour mâchonner des feuilles tendres et y mourir. D'où la légende du cimetière des éléphants.

L'autre particularité de l'animal, c'est sa trompe, qui est un développement de sa lèvre supérieure pour compenser le manque de souplesse et le caractère ramassé de son cou (inverse de la girafe, qui a pourtant le même nombre de vertèbres cervicales). Ce cou très ramassé permet de porter le poids du crâne et, le cas échéant, des défenses. La trompe est à la fois lèvre et appendice nasal. Elle joue aussi le rôle de la main, pour cueillir, ramasser et casser des branches

Avant l'arrivée de l'homme blanc, vers 1850, l'Afrique

comptait entre quatre et cinq millions d'éléphants. Comme le marché de l'ivoire est très documenté, on connaît certains chiffres. Le port d'Anvers recevait du Congo belge entre 400 et 600 tonnes d'ivoire par an. En Europe, cela faisait environ 1.000 tonnes d'ivoire par an, ce qui correspond à 100.000 éléphants tués chaque année pour l'ivoire.

« Lorsque je suis arrivé en Afrique, en 1950, il y avait des éléphants dans la banlieue d'Abidjan ! », dit-il. C'était vraiment « la côte d'ivoire ». En Afrique australe, en revanche, le massacre a commencé vers 1900, comme pour les bisons en Amérique. Il n'en restait que 13 dans une forêt près du Cap.

Vers 1970, tout bascule avec l'arrivée sur le marché de la Chine et du Japon, qui commercent maintenant directement avec l'Afrique. La Chine construit le chemin de fer tanzanien et se paie en ivoire vendu sur le marché international. A l'époque, il y avait encore 2,5 millions d'éléphants en Afrique. En 1975 est créée la CITES, qui fixe les règles du commerce des espèces sauvages. Le lobby sud-africain (Afrique du sud, Botswana, Namibie, Zimbabwe) pèse de tout son poids pour maintenir ouvert le commerce de l'ivoire.

En 1989, on estime le nombre d'éléphants à 600.000 en Afrique. C'est l'alarme. La CITES décide l'interdiction totale du commerce de l'ivoire le 20 octobre 1989. 76 pays sur 91 ont voté l'interdiction, dont 26 pays africains. On observe alors l'arrêt du braconnage et une remontée immédiate des effectifs. En 1997, l'Afrique du sud obtient le reclassement de l'éléphant d'Afrique en annexe II (commerce autorisé) pour cinq pays : l'Afrique du sud, la Namibie, le Botswana, le Zimbabwe et le Malawi. Le marché noir reprend. Il se vend alors entre 100 et 150 tonnes d'ivoire par an, soit 40.000 éléphants tués. Aujourd'hui, on estime qu'il reste 270.000 éléphants survivants. Mais si on en tue 40.000 par an...

Est alors projeté un film tourné en 1994 dans le parc national de Zakouma, au Tchad. Ce parc frontalier du Soudan, il le connaît bien car il le suit depuis sa première visite en 1966. Il y a encore effectué une mission en 1986. En 2005-2006, on comptait encore 3.250 éléphants dans le parc. En 2010, on en a compté seulement 617 ! Les braconniers soudanais, profitant des troubles au Darfour, ont pénétré au Tchad, massacré les éléphants du parc et vendu l'ivoire aux Chinois.

Le deuxième film a été tourné en 1997 dans le parc de Dzangha-Sangha, en Centrafrique. Les éléphants y

sont bien mieux protégés qu'au Tchad, car ils vivent dans une sorte de vaste clairière pourvue de points d'eau, au milieu d'une épaisse forêt où ils peuvent se réfugier en cas de danger.

Une question est posée sur la différence entre les éléphants de savane et les éléphants de forêt. Pierre Pfeffer explique que, du temps où il y avait des éléphants dans toute l'Afrique, du Cap à Tanger (rappelons-nous Hannibal du temps où Tunis s'appelait Carthage), les pachydermes étaient tous en contact les uns avec les autres. La différenciation s'est faite avec la compartimentation, mais il s'agit toujours d'une même espèce, l'éléphant d'Afrique. Simplement, l'éléphant de savane est devenu plus gros que l'éléphant de forêt, qui porte des défenses moins courbées. Il ne faut pas se fier à la manie des généticiens de différencier ou de rapprocher des espèces, ne serait-ce que pour leur donner leur nom...

Quant à l'éléphant d'Asie, lui aussi est différent en Inde, à Sri Lanka et en Indochine, mais il s'agit de la même espèce : l'éléphant d'Asie. Lui aussi est très menacé à l'état sauvage, mais il est encore utilisé comme bête de somme et donc à ce titre protégé.

Un intervenant se demande si l'on ne pourrait pas couper les défenses sur les éléphants vivants, comme on le fait aux rhinocéros pour éviter le braconnage. Pierre Pfeffer doute de cette méthode, car les éléphants ont plus besoin de leurs défenses que les rhinocéros de leurs cornes. Ce qui compte, c'est de les laisser vivre le plus longtemps possible, pour qu'ils développent de belles défenses. Les braconniers, aujourd'hui, abattent des éléphants pour des défenses de quelques kilos, qui ne sont pas plus grosses que des dents d'hippopotame, voire de phacochère. Comme si les Eskimos tuaient un cachalot pour ses dents ou un morse pour ses seules défenses. Le drame, en Afrique, c'est la kalachnikov, comme la tronçonneuse pour les arbres. Tuer un éléphant est devenu un jeu d'enfant. Et cela rapporte gros, alors même que la viande est presque toujours perdue.

Roger Cans, SCIRPE

Les commissions

CDCEA (Commission Départementale de la Consommation de l'Espace Agricole)

Suite aux deux premières réunions, quelques enseignements sont à tirer quant aux raisons, aux buts et au fonctionnement de cette structure : Concernant la situation actuelle, il s'avère que la région Pays de la Loire et le département de la Sarthe sont parmi les plus gros consommateurs de terres agricoles : et sur ce point, il faut bien dire que tout le monde s'y met : les promoteurs de toutes sortes ne sont pas les seuls à incriminer ; certains élus ont aussi bien du mal à ne pas surdimensionner les zones artisanales ou les lotissements qu'ils envisagent : le Préfet a donc insisté sur la nécessité d'un rappel énergique à la loi SRU : d'après lui, même si la CDCEA n'a qu'un rôle consultatif, son avis fait appel à suffisamment de personnes autorisées pour avoir un poids réel.

Etant intervenus pour souligner que la CDCEA nous paraissait en retrait par rapport au document initial qui évoquait aussi les espaces naturels et forestiers, il nous a été répondu qu'elle ne s'intéressait normalement qu'au foncier agricole mais qu'on ne saurait exclure qu'elle accepte des demandes visant à examiner des cas particuliers : à nous de les faire connaître !

Cela étant, hormis le cas de la carte communale de Chenu (qui a d'ailleurs été considérée comme trop gourmande et devant être amendée), les dossiers examinés n'ont jusqu'à présent concerné que des projets agricoles qui étaient pour la plupart recevables... Nous avons donc été plusieurs à nous étonner de ne pas voir passer de dossiers plus conséquents : il nous a été répondu que les PLU et autres nous seront obligatoirement présentés, du moins quand ils ne seront pas intégrés à un SCOT ; et cela avant enquête publique (et non après)... Du coup, pour éviter que de gros dossiers échappent à la CDCEA, nous avons été plusieurs à estimer qu'elle devrait se saisir y compris des dossiers intégrés à un SCOT.

Au delà, ont aussi été évoqués le problème de surfaces perdues que peut poser la loi Barnier (cas en particulier des entrées de bourg) et le risque de voir

la société Eiffage augmenter la consommation de terres agricoles prévue pour la LGV (avec entre autres des routes parallèles à la voie pour éviter de faire des ponts)...

En conséquence, et malgré l'économisme sous-jacent de certains de ses membres, la CDCEA devrait pouvoir être une structure permettant de dénoncer de façon assez claire et efficace une surconsommation de surfaces agricoles qui est bien réelle ; c'est après tout assez encourageant pour la suite. Reste à savoir si d'autres commissions n'iront pas dans un sens différent...

Rémy Gillet, ENS

Les pérégrinations d'un PLU (Yvré)

Quand, en novembre 2006 débute l'enquête publique (dernière étape avant l'adoption) du nouveau Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Yvré l'Evêque, rien ne semble devoir troubler la procédure. Les longs mois de travail des services urbanismes de Le Mans Métropole et des élus permettent de présenter aux habitants les documents obligatoires du plan local d'urbanisme :

Le PADD (projet d'aménagement et de développement durable) qui définit les orientations d'urbanisme et d'aménagement retenues par la commune,

Le rapport de présentation qui a établi le diagnostic et les choix retenus pour établir le PADD,

Le règlement avec les nouvelles limites des différentes zones du Plan (zones urbaines(U) ou à urbaniser (AU), les zones naturelles et forestières(N), agricoles(A)) et les règles applicables à chaque zone. Les documents graphiques de délimitation et localisation des zones.

Les annexes concernant les servitudes d'utilité publique, les emplacements réservés...

Ce n'est que fin novembre que le grain de sable arrive : le journal Ouest-France dévoile, photo de la maquette à l'appui, le projet d'aménagement d'une zone logistique sur 110 hectares des communes d'Yvré et de Champagné.

Le conseil communal yvréen confirme l'information début décembre : un promoteur a acheté plus de cent hectares de terres agricoles et se propose, entre autre, d'installer 250 000 m² d'entrepôts de stockage autour du château d'Auvours.

Tout de suite, le gigantisme du projet provoque une

onde de choc que le commissaire enquêteur en charge de l'enquête ne peut endiguer, lui-même découvrant les futurs aménagements dans le journal, comme nous tous.

Le 4 décembre, la quête d'informations, mobilise une cinquantaine de personnes à Champagné. La nécessité de s'organiser en association fait unanimité : l'association « Yvré-Champagné-Environnement » est née. Les statuts sont déposés en préfecture le 6 décembre.

L'association veut réagir vite, espérant obtenir un moratoire de ce projet avant le 15 décembre, date de la fin de l'enquête publique.

Les premières démarches pour obtenir la prolongation de l'enquête publique échouent. Une réunion publique en présence du promoteur et des services de l'urbanisme de LMM est accordée par la mairie. Le projet n'est pas négociable et prévoit, outre goudronnage et entrepôts, 800 camions/jours. L'association mobilise ses adhérents pour écrire les doléances sur les cahiers de l'enquête publique. Elle remet une pétition de 266 signatures au commissaire enquêteur avant la clôture de l'enquête le 15 décembre.

L'enquête publique reprend son cours normal : rapport (avis final favorable) du commissaire enquêteur, vote en Conseil Municipal à Yvré l'Evêque, vote en Conseil Communautaire de Le Mans Métropole, approbation des services de la Préfecture. Le PLU Yvréen est exécutif le 29 mars 2007.

Ce PLU peut être contesté devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois.

Comment procéder ? Nous sommes 11 membres au conseil d'administration, persuadés de la nocivité des aménagements prévus, mais totalement néophytes en la matière. Quelques amis nous initient au recours administratif, le fond, la forme. Puis nous découvrons SNE ! Sans flagornerie, nous pouvons dire que SNE nous a mis sur les rails en nous ouvrant les pistes à suivre :

Assurer nos statuts, découvrir le Schéma Directeur de la Région Mancelle, étudier ses documents et les documents du PLU, rechercher les délibérations communales, communautaires ...

L'urgence nous semble le recours, nous remettons à plus tard la consolidation de nos statuts et nous nous attelons à la recherche et à la lecture de ces documents. Parallèlement nous abordons les différents codes : de l'environnement, de l'urbanisme, des collectivités.

Ainsi, nous avons pu relever dans le dossier neuf

points de contestation que nous avons adossés aux articles des différents codes pour rédiger un recours déposé en juin 2007 au tribunal administratif de Nantes.

Dans le même temps, les arguments de l'association sont repris dans un recours déposé, en son nom particulier, par une adhérente de l'association. Heureusement !

Plusieurs mois s'écourent avec plusieurs échanges de mémoires entre l'avocate de LMM et l'association YCE.

La convocation au tribunal arrive pour le 29 septembre 2009. L'association est représentée par son Président auquel le Président du tribunal accorde la parole quelques instants. La communauté LMM est représentée par son avocate.

Le jugement est rendu le 3 novembre. Faiblesse des statuts associatifs : aucun article ne précise noir sur blanc : « le Président de l'association est habilité à ester en justice ». L'association est déboutée !

Cependant, la légitimité des arguments défendus par l'association est reconnue grâce au recours particulier déposé par notre adhérente : le tribunal demande l'annulation du PLU de la commune pour non respect des articles R.123-2 et L.123-1 du code de l'urbanisme :

insuffisance du rapport de présentation (le PLU ignorait les incidences des aménagements sur l'environnement).

non conformité du PLU avec le Schéma Directeur de la région mancelle (les 110 hectares de la nouvelle zone à urbaniser étaient bien excessifs donc incompatibles avec les 40 hectares prévus au Schéma Directeur).

Les collectivités transgressaient des règles qu'elles avaient elles-mêmes votées !

En 2010, la commune d'Yvré prescrit l'élaboration d'un nouveau PLU. Tout au long de l'année, l'association YCE, présente à toutes les sollicitations offertes par la collectivité, suit avec attention le travail des services de l'urbanisme.

Le nouveau PLU présenté à l'enquête publique en janvier 2011 répond naturellement au jugement du TA en réduisant la zone à urbaniser à Auvours. Il tient compte aussi de plusieurs suggestions venues d'YCE (respect de mares, de bois...). Quelques autres remarques au cours de l'enquête publique, obtiennent l'avis favorable du commissaire enquêteur et sont validées par la collectivité qui redonne à l'environnement, in fine, plusieurs dizaines d'hectares de terres agricoles. En mars 2011 le nouveau PLU,

plus près du « développement durable » que le cru 2007, est adopté !

Ce dossier se présentait plutôt comme une bataille du pot de terre contre le pot de fer. Finalement, si ce n'est qu'une bataille de gagnée, l'écologie a avancé tout de même, elle a été au centre des discussions pour l'élaboration du nouveau PLU, passage obligé. Conclusion ? Dans tous les cas, cela « vaut le coup de se battre » !

Sylvie Coubard, présidente d'YCE

France Nature Environnement : les divers pôles, réseaux, missions, et notre poids dans la prochaine élection présidentielle. (Juillet 2011)



A ce jour, FNE fédère environ 3 000 associations qui combattent pour une nature préservée et un environnement de qualité. FNE développe son expertise par et pour les associations de terrain. En siégeant au niveau national dans des centaines de commissions de concertation aux côtés des syndicats, des élus, des entreprises et des collectivités, FNE fait entendre la voix des militants bénévoles. FNE veille et contribue à l'amélioration des lois et règlements. Elle propose des amendements et saisit la justice lorsque le droit de l'environnement est bafoué. Elle informe et alerte le grand public à chaque menace pour l'environnement.

Son conseil d'administration se compose de 24 bénévoles. Ces administrateurs sont désignés par les associations membres et une équipe d'une quarantaine de salariés vient en appui des responsables bénévoles pour assurer au quotidien la mise en œuvre des orientations et actions décidées par le bureau.

Afin d'animer cette force vive que constituent les milliers de bénévoles, FNE s'est organisée en pôles thématiques, ainsi qu'en missions et réseaux transversaux. Cinq pôles thématiques couvrent les domaines d'intervention de FNE : biodiversité, agriculture et forêt, industrie et déchets,

aménagement durable du territoire et eau.

Six missions et réseaux couvrent les sujets transversaux : réseau éducation, réseau Europe, réseau santé, mission climat, mission énergie et mission économie.

Les revendications de FNE sont construites et portées par des militants bénévoles, issus des associations de terrain. Leur action est motivée par le seul intérêt général. Comme le rappelle son président Bruno Genty, « Nous ne nous satisfaisons pas de la simple opposition car nous pensons qu'il est aussi de notre responsabilité de proposer des solutions alternatives ». C'est selon cette conviction que FNE s'invite à la prochaine campagne des présidentielles et législatives de 2012.

Les ressources naturelles s'amenuisent, l'érosion de la biodiversité se poursuit, le changement climatique nous fait découvrir ses premiers effets et les pollutions impactent la qualité de la vie. La dégradation de notre environnement a des conséquences sanitaires, sociales et économiques majeures. Le projet de société qui émergera pour les prochaines années doit pleinement intégrer ces enjeux s'il veut offrir une vision à moyen et long terme.

Nous déplorons que les politiques aient pour l'instant préféré une gestion au jour le jour des crises écologiques, sociales et économiques. La campagne présidentielle qui débute nous offre une visibilité pour soumettre nos solutions alternatives. Les divers réseaux et missions de FNE ont préparé des propositions concrètes destinées aux futurs candidats et les invitent à alimenter leurs programmes et futures politiques publiques. Nous espérons ainsi contribuer à construire la France et l'Europe de demain. Parmi les 70 propositions élaborées par les pôles, réseaux et missions de FNE, je vous propose de détailler certaines d'entre-elles présentées par la mission économie, mission dont je fais partie.

Nous invitons le prochain président de notre République, et bien volontairement j'utilise le pronom « notre » car ce territoire national et cette République ont été construits par nos ancêtres et ils nous appartiennent. C'est donc de notre devoir de les pérenniser et de les transmettre au mieux aux générations futures. Nous invitons donc le prochain président à :

- investir dans un programme de sobriété énergétique,
- mettre en place un guichet unique et dossier unique afin de simplifier la perception d'aides, Prêt à Taux

Zéro (PTZ) et crédits d'impôts. Mettre en place une politique énergétique pérenne et lisible.

- lier les aides PTZ et crédits d'impôts à une exigence de qualification de l'installateur,
- mettre en place un bonus/malus sur tous les appareils électriques (électroménager, TV, informatique) en fonction de la consommation d'électricité et de la durée de garantie. La durée de garantie serait désormais prise en compte afin de tendre vers des garanties plus longues (10 ans),
- mettre en place une Contribution Climat/Energie (CCE) d'un montant de 32 euros/tonnes de CO2 avec une augmentation annuelle progressive. Cette contribution CCE devra être affectée pour moitié au budget général ou pour l'autre moitié réservée à des investissements dans l'efficacité énergétique,
- instaurer l'éco-conditionnalité pour l'ensemble des investissements et subventions publics,
- réduire les éclairages inutiles et la pollution lumineuse,
- abaisser la part du nucléaire dans la production d'électricité en arrêtant toute construction en cours de centrales nucléaires et toute nouvelle construction.

Ce ne sont que quelques-unes des mesures parmi les 70 propositions que nous soumettons à tous les candidats à l'élection présidentielle. Nous les invitons à se prononcer et à s'engager dans leur application. Vous pourrez dans les prochains mois trouver l'ensemble des 70 propositions sur le site de FNE que je vous invite bien évidemment à consulter régulièrement : <http://www.fne.asso.fr/>

Benoît Caillet, Bénévole à SNE

Brèves

Réflexions sonores



J'ai lu récemment un article sur les relations entre la musique et les cellules. Je rapproche ces propos avec les découvertes de Joël Stenheimer et J-Marie Pelt, qui datent déjà de plus de 15 ans ! Résumons ce que j'en ai compris :

J. Steinheimer étudiant les protéines de la cellule, a eu l'idée de considérer de plus près leurs vibrations (toute molécule vibre à plus forte raison si elle fait partie du vivant) et pour finir de les traduire en musique – en passant en général par les harmoniques des fréquences réelles. Les effets de ces mélodies sur les cellules se sont révélés étonnants ! Citons deux applications dont tout le monde a entendu parler : des tomates poussent mieux, sans parasites, et avec beaucoup moins d'eau, si on leur fait « écouter » la musique adaptée, et plus récemment les viticulteurs d'Alsace ont installé des hauts parleurs dans leurs vignes pour les protéger de l'oïdium...

Le chercheur américain, lui, est parti de résultats directs d'expériences, arrivant pour finir à des résultats analogues : certaines mélodies se révèlent « bénéfiques » pour les cellules, d'autres au contraire destructrices ; il ose aller affirmer avoir guéri des tumeurs malignes grâce à la musique, alors que Steinheimer, à l'époque, se basant sur une ou deux expériences, pensait y arriver un jour de façon indiscutable même aux yeux des « scientifiques » purs et durs ! Malheureusement peu doué pour la communication et la promotion grand public, ses recherches et ses résultats sont restés confidentiels, je crois que l'aide de J-M. Pelt lui a été nécessaire pour que cette connaissance filtre auprès du public. Et pourtant, quelles perspectives ! Pouvoir soigner des tumeurs sans chimio, sans dégâts collatéraux, voire à distance par téléphone, ne vaut-il pas que l'on creuse la question ?

Là ne s'arrête pas mon propos : allons plus loin, et raisonnons dans l'autre sens. Si certaines musiques peuvent avoir des effets bénéfiques, d'autres peuvent avoir des effets destructeurs : les ultrasons peuvent faire éclater de cellules, mais aussi certaines disharmonies discordantes, si elles dépassent une certaine intensité, peuvent vous faire mal aux oreilles, et abîmer vos autres cellules nerveuses qui sont chargées d'interpréter ces sons.

Pas un jour ne se passe sans que les médias ne nous rapportent quelque fait de violence gratuite exercée presque toujours par des jeunes – de plus en plus jeunes hélas. Lorsque j'entends les torrents sonores discordants déversés pas les vitres ouvertes de certaines voitures ou qui sourdent des écouteurs vissés aux oreilles des piétons, des passagers du tram, ou même des étudiants pendant qu'ils travaillent (mais oui, ils travaillent en musique, mais quelle musique...) j'en viens à me demander si certaines « musiques » ne font pas vibrer si fort les

neurones qu'elles les endommagent irrémédiablement ! Ajoutées au reste, télé, pub médiatique de la violence, démission des autorités parentale et autres... je reste persuadée qu'elles aggravent les dégâts. Nous n'en sommes qu'au début, la surenchère règne.

En conclusion, si la musique adoucit les mœurs, certaines musiques, elles, peuvent bien les modifier dans l'autre sens, et si vous ne me croyez pas, réfléchissez un peu à la musique militaire...

Jeanne Hercent, SNE

Pourquoi gaspille-t-on le carburant ?



Vous avez sûrement déjà remarqué une voiture en stationnement devant une boulangerie, le moteur tourne, le conducteur est dans la boulangerie.

Ou bien une voiture arrêtée, moteur en marche, le conducteur dans la voiture parle avec une personne qui est debout près de la portière.

Lors de travaux sur une route, les feux sont alternés. Au feu rouge des véhicules attendent, les moteurs tournent.

L'hiver, il faut garder l'intérieur de la voiture bien au chaud, on laisse tourner. L'été, l'incontournable « clim » est en marche, le moteur doit tourner : piètres arguments.

Mais à la station d'essence, certains conducteurs arrêtent le moteur, ils ont compris : on va payer cher et d'ailleurs tout de suite, alors attention !

N'exagérons pas, on ne va pas arrêter le moteur à un feu rouge, pour peut-être 5 secondes.

C'est vrai.

Mais il y a bien des cas où l'on pourrait éviter de gaspiller.

- Ah ! et puis il y a la pollution de tous ces milliers de moteurs qui tournent pour rien.

- Oui mais là je vous arrête, parce qu'il y a des industries qui polluent encore plus ...

L'autre jour à la petite déchetterie arrive une voiture. Le conducteur descend et laisse le moteur tourner.

Il trie consciencieusement ses déchets, les papiers là, les bouteilles dans le container à bouteilles, les emballages ailleurs. Il fait bien attention de ne pas mélanger, il revient, il repasse ici, les plastiques c'est là bas, les gros cartons ne vont pas avec les papiers, alors il repart à l'autre bout.

C'est bien, ce qu'il fait, il se donne du mal. Il fait tout cela pour l'environnement, mais pendant 10 minutes le moteur tourne contre l'environnement.

Un adhérent de SNE

OGM : la Cour européenne rejette les recours des collectivités

Par décision du 11 avril, le Tribunal de première instance de l'Union Européenne a rejeté les demandes tendant à l'annulation de l'autorisation d'importer et de commercialiser 6 variétés de maïs OGM. Un jugement qui ne repose que sur des questions de procédure et ne tranche pas sur le fond.

A l'initiative du Conseil général du Gers, une quinzaine de collectivités territoriales françaises s'étaient engagées dans un contentieux contre l'autorisation d'importer et de commercialiser 6 variétés de maïs OGM. Le Conseil régional des Pays de la Loire avait ainsi déposé un mémoire en intervention volontaire, pour appuyer cette démarche. Cette action s'inscrivait dans la droite ligne des engagements exprimés dès 2004 par cette collectivité contre tous essais publics ou privés, et toute culture de plantes génétiquement modifiées, en plein champ, sur le territoire de la région.

Si les recours ont été rejetés, ce n'est pas pour des questions de fond, mais tout simplement parce que le tribunal a estimé que les requérants ne justifiaient pas d'un intérêt à agir suffisant à l'appui de leur demande. Ainsi, les juges ne se sont pas prononcés sur la légalité des autorisations. En l'occurrence, étaient invoqués la violation du principe de

l'équilibre institutionnel, du principe de précaution et des droits des consommateurs.

Il ne s'agit que d'une défaite à demi-teinte, comme ces actions ont permis de réaffirmer l'opposition notamment de notre Région aux OGM. En effet, ceux-ci sont incompatibles avec le développement d'une agriculture reposant sur des labels de qualité. Ils mettent également en danger à moyen terme la biodiversité, mais posent aussi des questions sanitaires (cf. découverte récente de la toxine Bt du maïs MON810 chez les femmes enceintes et les fœtus).

Sophie Bringuy, Bénévole

Date d'ouverture de la chasse au gibier d'eau (Sud Ouest, 15 juillet)

« Maintenant, place aux actes, tonne un responsable de CNPT, que le gouvernement fasse droit aux légitimes revendications des chasseurs ! CNPT demande, comme la nature le permet (sic) que la chasse au gibier d'eau ouvre partout en France au 1^{er} août pour les canards, oies et limicoles ... Sans quoi les belles et justes (re-sic) prises de parole parlementaires et gouvernementales ne sauront être perçues que pour incantations enjôleuses préélectorales, autrement dit comme une trahison ». Relisez, admirez, fermez le ban.

Si j'avais la parole, je dirais que la nature permet surtout qu'on la laisse tranquille, elle et ses oiseaux d'eau, migrants ou pas ; et que tirer des jeunes qui ont tout juste eu le temps d'apprendre à voler n'est pas à la gloire des porteurs de fusil... mais c'est juste mon avis.

Jeanne Hercent, SNE

Le mot de L'E.I.E.



**Saurez-vous réduire d'au moins
8% vos consommations
d'énergie ?
Relevez le défi !**



Lancement du défi "Familles à Energie Positive" par l'Espace Info → Energie.

Qu'est-ce que c'est ?

Il mobilise la population de façon concrète, efficace et conviviale sur la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et la réduction des consommations d'énergie à la maison. Le but est de diminuer la consommation énergétique au minimum de 8% en adoptant des gestes simples pour économiser l'énergie, pendant l'hiver.

Pourquoi participer ?

- Pour partager des moments sympas et échanger avec les autres participants !
- Pour économiser sur votre facture : en moyenne, les participants économisent 12% sur leur consommation initiale soit 200€ pendant le défi !
- Pour bénéficier gratuitement des conseils de spécialistes...qui n'ont rien à vendre !
- C'est l'occasion de s'amuser en famille et d'éduquer les enfants... sans les embêter !

- C'est agir concrètement et efficacement pour l'environnement !

Qui peut participer ?

Des familles du territoire du pays Vallée de la Sarthe (partenaire du défi) vont se regrouper en équipes, et chaque équipe est encadrée par un capitaine afin de rester motivée et d'apprendre de nouveaux gestes simples. Les familles peuvent échanger entre-elles les astuces qu'elles ont mises en place, les évolutions de leur comportement et de leurs factures énergétiques. Les équipes peuvent, par exemple, être composées de collègues, voisins, membres d'associations...

Quel est le rôle du capitaine ?

Il fait un point avec les familles afin de connaître les pôles d'économies d'énergies à réaliser ; il organise des rencontres entre les familles pour discuter, se perfectionner et passer de bons moments !

Et celui de l'EIE ?

La Conseillère Info Energie est là pour former les capitaines, assurer le suivi et la coordination du défi.

Comment s'inscrire ?

Vous résidez sur le territoire du pays Vallée de la Sarthe et avez envie de participer ? Vous vous sentez l'âme d'un capitaine !? Si vous souhaitez participer en tant que famille et ou capitaine, vous pouvez vous inscrire auprès de l'EIE72 (02.43.28.47.93. ou eie72@ville-lemans.fr).

Sarthe Nature Environnement

Fédération Sarthoise des Associations de Protection
de la Nature et de l'Environnement

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h

Permanence des bénévoles tous les mercredis de 17h à 19h



10 rue Barbier 72000 Le Mans

Tél : 02 43 88 59 48 / Fax : 02 43 24 93 66

Courriel : sarthe-nature-env@wanadoo.fr

Site Internet : www.sne72.asso.fr

Ont participé à la rédaction du 49^{ème} numéro de *La Lettre de la Coccinelle*

Sophie Bringuay, Benoit Caillet, Roger Cans, Sylvie Coubard, Richard Flamant, Rémy Gillet, Sabrina Poirier
Jeanne Hercent

Responsable de la publication : Jean-Christophe Gavallet, Président

**Envie de faire connaître votre association et ses actions?
Envie de vous exprimer sur un sujet d'actualité?**

Envoyez nous vos articles ou propositions par courriel à sarthe-nature-env@wanadoo.fr



Bulletin d'information imprimé sur papier recyclé.

N'imprimer qu'en cas de nécessité et ne jetez pas les papiers sur la voie publique !